

Bruxelles en mouvements

Bimensuel édité par
Inter-Environnement Bruxelles
Rue du Midi, 165, 1000 Bruxelles
N°183 - 15 mars 2007



La colline du Consilium, place forte des institutions européennes, fera l'objet d'un concours d'architecture pour entourer les bâtiments d'un nouvel espace de promenade périphérique.

Projet de schéma directeur du quartier européen : 4^e édition

Conformément à l'accord tripartite du printemps 2006 entre l'État fédéral, la Région et les communes de Bruxelles-Ville, Ixelles et Etterbeek, un projet de schéma directeur du quartier européen est sur la table. Il reste dans la lignée (et résume) des schémas et ombudsplan précédents. Il n'innove réellement que dans le domaine de la mobilité. Il propose des aménagements réalisables entre 2007 et 2020.

Suite en page 2 ➔

dans ce numéro

- P.5 > Changement climatique: l'union fait la force
- P.6 > Des points vélos aux abords des grandes gares bruxelloises
- P.6 > Parrainage de logements vides
- P.7 > Appel à l'associatif pour améliorer l'espace public
- P.8 > Création d'une nouvelle Régionale Natagora Bruxelles
- P.9 > Pour Auderghem, les « Euro-dateurs solaires » c'est du luxe !
- P.10 > Livres:
 - Encyclopédie du savoir vivre écologique
 - Les secrets des jardins
- P.12 > Éditorial — Un péage urbain à Bruxelles comme à Londres, Stockholm,...

@ Plus d'infos:
www.ieb.be

Projet de schéma directeur du quartier

Le schéma directeur du quartier européen est un outil de planification urbaine qui doit définir les grands axes de développement futur du quartier.

Il propose une méthodologie et des options de bases pour un scénario de développement et formule des propositions à réaliser entre 2007 et 2020.

Sept «options de base» sont définies, les unes plus développées dans le texte que les autres.

1. En matière de mobilité : suppression du trafic de transit sur le rond-point Schuman, priorité aux flux piétons et aux cyclistes : pour les piétons, des trottoirs de bonne largeur, pour les cyclistes, des «itinéraires» plutôt que des pistes cyclables, priorité aux transports en commun : métro ou tram...

2. Mixité des fonctions urbaines : soutien au logement et à ce qui doit l'accompagner en matière d'équipements (crèches, commerces, équipements sportifs), affectation des rez des im-

tion portée aux bâtiments des années 50-60.

5. Identification des quartiers et de leur centralité : basée sur le modèle Space Syntax (www.spacesyntax.org), mais sans précision dans le texte actuel.

6. Augmentation de la qualité urbanistique et architecturale : par, notamment, une charte du «développement durable» à appliquer dans les constructions et rénovations.

7. Rayonnement culturel et touristique du quartier : soutien aux établissements culturels nombreux dans le quartier, «carrefour culturel».



Un scénario majeur pour revitaliser la vallée du Maelbeek : la création d'un boulevard urbain avec une ou deux lignes de tram en site propre.

L'introduction du rapport^[1] définit le quartier européen comme la conjonction de trois fonctions : la fonction administrative et décisionnelle liée aux institutions européennes, la fonction résidentielle à reconquérir avec les équipements publics et les services qui l'accompagnent, et enfin la fonction culturelle et récréative dont l'accessibilité pour tous doit être renforcée.

meubles de bureaux au commerce et à l'Horeca, concours d'architecture au-dessus de 10000m², éventuellement des tours, nouveaux espaces pour l'Europe à définir dans une autre zone.

3. Aménagement de haute qualité des espaces publics : concours pour le rond-point Schuman et pour les abords du Consilium.

4. Respect du patrimoine et du tissu urbain du quartier européen : atten-

Trois axes de développement sont ensuite détaillés.

1. L'axe nord-sud de la chaussée d'Etterbeek, qui structure le quartier, suivant la vallée du Maelbeek et reliant historiquement Schaerbeek à Ixelles, est certainement l'artère la plus malmenée par l'installation de l'Europe. En le reprofilant en boulevard urbain bordé de logements, le projet propose d'en faire l'axe majeur de l'animation du quartier avec la place Jean Rey comme place pivot. Outre les logements déjà programmés sur celle-ci et au bas des rues de Pascale et de Toulouse, un grand projet relierait la rue de la Loi à la chaussée via la démolition-reconstruction

de l'hôtel Europa et de ses abords, des logements seraient implantés en face du parc du Maelbeek, une liaison piétonne via les quais de la gare SNCB relierait la chaussée au boulevard Charlemagne...

2. L'axe est-ouest, du parc Léopold au Mont des Arts : accessibilité du parc Léopold via de nouvelles entrées, réaménagement de la place du Luxembourg, franchissement piéton de la Petite Ceinture...

européen : 4^e édition

3. la liaison piétonne entre les institutions européennes : nouvelle approche de ce qui fut l'objet d'un concours sans suite, les « *Sentiers de l'Europe* », la préférence est donnée à la liaison via les rues de Trèves et de la Loi...

Dans la perspective de l'amélioration de l'image du quartier, un bond qualitatif est indispensable en matière de qualité de l'espace public. Des « **programmes urbanistiques et architecturaux** » seront mis en place. Pour les constructeurs et les aménageurs, ces programmes constitueront des contraintes. Ils concerneront le rond-

Le projet de plan de mobilité.

L'introduction à ce volet souligne les enjeux du quartier en matière de mobilité urbaine à Bruxelles :

– il est traversé par des axes de transit importants pour la région tant en train qu'en métro ou en voiture.

– son accessibilité en transports en commun est en voie de saturation sur l'axe est-ouest (métro).

– l'accessibilité sur l'axe nord-sud est de qualité insuffisante.

– la circulation piétonne est intense mais l'espace public répond mal à ce besoin.

jusqu'à la Porte de Namur via le quartier et doublement de la ligne de métro à partir de Mérode vers cette même Porte de Namur, via la place du Luxembourg.

3. Une meilleure desserte selon l'axe nord-sud par une nouvelle ligne de métro qui irait de la place Vanderkindere à Uccle, via la chaussée de Charleroi puis à travers Ixelles vers le quartier pour se rattacher au réseau existant vers Madou et une ligne de tram nouvelle qui irait de la gare de Schaerbeek à Ixelles (Flagey) via la chaussée d'Etterbeek.

4. Une amélioration de la desserte



ANNEXE 1 DU SCHEMA DIRECTEUR, PLANCHE 76.



ANNEXE 1 DU SCHEMA DIRECTEUR, PLANCHE 76.

Parmi les projets les plus concrets en faveur des liaisons piétonnes : la construction d'un escalier monumental dans la rue Montoyer pour lier le parc Léopold au mail et à la place du Luxembourg.

point Schuman y compris l'avenue de la Joyeuse Entrée, les abords du Consilium, le mail du Parlement européen avec la place du Luxembourg et la rue Montoyer ainsi que le traitement des pointes nord et sud, la liaison parc Léopold – parc du Cinquanteaire, les rues de la Loi, Belliard et de Trèves avec élargissement latéral sous formes d'arcades sur les deux côtés de manière à permettre des déplacements piétons confortables...

Toujours dans la perspective d'embellissement, le schéma met l'accent sur la nécessité de libérer l'espace public de tout ce qui l'encombre et d'unifier autant que faire se peut le mobilier urbain et l'éclairage.

– le quartier ne dispose pas d'un plan global de stationnement.

Pour répondre à ces défis, cinq options sont proposées parmi lesquelles des choix sont certainement encore nécessaires :

1. Suppression du trafic automobile de transit au rond-point Schuman : deux formules de mise en sous-sol du trafic : la formule courte qui conserve une partie du trafic dans l'avenue de Cortenberg et la formule longue avec inversion de sens de la circulation dans les rues de la Loi et Belliard.

2. Amélioration des dessertes est-ouest : prolongement du tram 39-44

du Parlement à partir des stations de métro existantes.

5. La mise au point d'une politique de stationnement.

Le dernier chapitre est consacré à la mise en œuvre du schéma directeur et au choix des actions prioritaires.

Pour tout connaître de ce plan, vous trouverez le texte et les cartes qui le complètent sur le site de la Région : www.quartiereuropeen-europesewijk.be.

Jacqueline Gilissen

[1] *Projet de Schéma directeur du quartier européen*, Direction, Marie-Laure Roggemans; Consultants: Bruno Clerbaux, Christian Frisque, Benoît Moritz, Stratec, septembre 2006.

Projet de schéma directeur du quartier européen : 4^e édition

IEB fait le point sur le projet de schéma directeur

Le projet présenté synthétise les options des précédents schémas sur le quartier européen. Dans les prochains mois, le projet sera largement présenté aux acteurs régionaux (communes, Commission régionale de développement, STIB,...) et aux habitants. Le Gouvernement régional approuvera alors un schéma directeur qui proposera l'opérationnalisation en termes de délais et de finances des options retenues.

Ce document permet difficilement de se construire une opinion puisque beaucoup d'études sont encore en cours et qu'il se focalise sur les espaces bureaux et les flux de voitures. Vu le périmètre restreint, le schéma prend peu en compte les quartiers habités. Par exemple, la question des bureaux et des commerces en zone résidentielle n'est pas abordée.

Si le texte présente un certain nombre d'avancées, il oublie notamment la place des cyclistes, la localisation de nouveaux pôles de logements non encore construits et la nécessaire articulation de tous les projets présentés en matière de mobilité.

En matière de **mixité de fonctions**, les enjeux tournent essentiellement autour de l'insertion dans la ville du Conseil des Ministres, de la Commission et du Parlement. L'Europe souhaite uniformiser les façades des trois bâtiments (Juste Lipse, Lex 2000, Résidence Palace) situés sur la « colline du Consilium ». L'identification de ces bâtiments passe-t-elle nécessairement par leur isolement? De même la traversée du Résidence Palace permet de ne pas privatiser le site. Le permis d'urbanisme délivré pour le centre de presse et la convention Région-Régie des Bâ-

timents qui y est annexée stipule le maintien de l'accès public au Résidence Palace et à sa piscine. Cela confirme le statut d'équipements publics des deux lieux: au PRAS, l'affectation du Résidence Palace est le logement.

Le mail du Parlement européen présente le même enjeu: conservera-t-il un statut public qui permette sa traversée par des modes doux?

bus et voitures, le dédoublement de la ligne 1 du métro, l'inversion des sens Belliard-Loi, il est très difficile de se prononcer.

L'accent est mis sur la nécessaire augmentation de l'offre en **transports en commun** dans le quartier, offre qui permettrait d'assurer de meilleures conditions de transport mais aussi de

tendre vers une diminution de la circulation automobile. Mais faut-il pour autant densifier le quartier, c'est-à-dire encore développer la construction de bureaux et densifier les zones de logement? Cela ne pourrait se faire qu'au détriment de la qualité de l'espace public et de la qualité de vie.

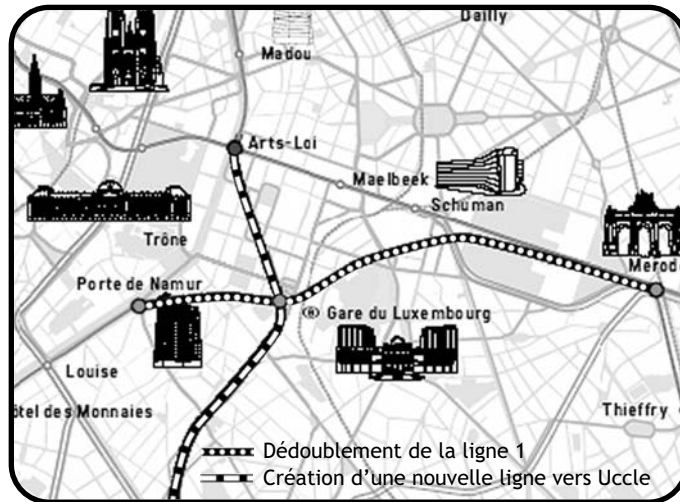
D'autre part, supprimer le trafic de surface au rond-point Schuman, c'est permettre une augmentation du flux de voitures sous terre, c'est faire plus de place aux voitures. C'est reporter le problème à la sortie de la trémie côté Petite Ceinture. Il faut mettre en place des dispositifs de réduction des flux routiers à la sortie de

l'autoroute de Liège. Pourquoi ne pas mettre les rues Belliard et Loi à double sens?

Les chapitres consacrés aux **espaces verts**, à la **culture** et au tourisme sont probablement les plus aboutis et permettent de tracer des lignes directrices claires pour articuler le travail de toutes les institutions et les ouvrir à tous les publics.

Suite en juin quand le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale aura arrêté son projet et les instruments qui permettront de le réaliser.

Anne-France Rihoux



Extrait du schéma de restructuration de la STIB en l'an 2020, le projet Trias redistribue les communications en métro à partir de la place du Luxembourg, d'une part en direction de la gare du Midi et, d'autre part, jusque Uccle. Les coûts et les difficultés d'exécution d'un tel programme de tunnels risquent de détourner les investissements de la STIB des autres modes de transports en surface.

En matière de **mobilité**, les circulations piétonnes et cyclistes méritent un traitement spécifique et notamment dans le parc du Cinquantaire et le parc Léopold. Il y a une opposition unanime à la couverture des voies passant entre les rues de Pascale et de Toulouse. Par contre Inter-Environnement Bruxelles demande d'étudier la possibilité de créer un piétonnier le long des voies. Enfin, IEB soutient le projet de prolongation des lignes de tram 39 et 44 en veillant à la mise en place de sites propres efficaces.

Quant aux autres gros projets en mobilité, c'est-à-dire la couverture de la trémie du Cinquantaire et la création d'un parking souterrain pour

Changement climatique : l'union fait la force

Lancée le 16 février, la Coalition Climat regroupe plus d'une cinquantaine d'organisations et s'est fixé comme but de renforcer le soutien social et politique au combat contre le changement climatique. IEB s'est joint au mouvement.

C'est le jour du deuxième anniversaire de l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto, ce vendredi 16 février, qu'a été lancée officiellement la Coalition Climat, regroupement de plus de 50 organisations belges diverses (protection de l'environnement, mouvements de jeunesse, syndicats, mouvements de solidarité nord-sud, etc.), qui représentent au total environ 3 millions de citoyens.

L'objectif de cette coalition, fondée à l'initiative de Greenpeace, est de renforcer

le soutien aux politiques de lutte contre le changement climatique. En mobilisant les citoyens autour de la problématique climatique, la coalition veut créer une base sociale et exercer une pression en vue d'encourager les politiques à prendre des mesures structurelles pour réduire les émissions de CO₂, principales responsables du réchauffement climatique.

La campagne s'organise en trois phases. La première phase se concentre sur la sensibilisation interne des organisations membres de la coalition afin de limiter l'impact sur le climat de leurs propres activités. La deuxiè-



Une terre de glace fond, posée sur des pots d'échappements. L'eau qui s'en écoule touche principalement le Sud. Une symbolique particulièrement réussie pour le lancement de la coalition.

me phase étendra cette action vers les membres de chaque organisation. Enfin, lors de la troisième phase, en 2008, la Coalition Climat amplifiera son action en lançant une large campagne publique.

Comme outil d'évaluation et de suivi des émissions de CO₂, la coalition met à disposition de tous deux calculateurs (www.coalitionclimat.be) destinés aux organisations (bâtiment et fonctionnement) et aux ménages. D'année en année, ceux-ci pourront suivre de façon précise l'évolution de leurs émissions afin de cibler les efforts pour les limiter. Ces deux calcu-



Le logo ICI identifiera les initiatives des membres de la Coalition Climat visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

lateurs donnent de précieuses informations sur votre consommation d'énergie et de bons conseils pour la réduire mais aussi pour vous orienter lors de l'achat de nouveaux appareils moins énergivores.

IEB s'est bien entendu joint à la coalition en signant la déclaration pour en devenir membre à part entière (disponible sur le site Internet de la coalition). Après avoir nous-mêmes évalué notre impact sur le climat en interne et mis en place des mesures concrètes afin de le réduire, nous proposerons à nos associations

et comités membres, ainsi qu'à une série d'autres acteurs du secteur associatif bruxellois, de découvrir la coalition plus en détails (et pourquoi pas de la rejoindre) et d'adapter leurs comportements dans leurs activités propres afin de limiter leurs émissions de CO₂.

Annick Vanderpoorten

Plus d'infos

www.coalitionclimat.be

Des points vélos aux abords des grandes gares bruxelloises

C'est en tout cas ce qui était prévu dans le plan vélo 2005-2009 de la Région. Le premier point vélo gare du Nord va ouvrir au printemps 2007, le second, à la gare Centrale, est prévu pour fin 2008. Viendra ensuite la gare du Midi et un quatrième point est toujours à l'étude.

Les points vélos seront des lieux où l'on peut louer des vélos, les garer en toute sécurité et les faire réparer. L'objectif est de renforcer l'intermodalité entre le vélo et les transports publics, en offrant aux navetteurs la possibilité de disposer d'un vélo à leur arrivée ou d'un parking vélo sécurisé à leur départ. Ces points vélos seront également des lieux d'information sur la pratique du vélo et la mobilité à Bruxelles. La Région souhaite y associer



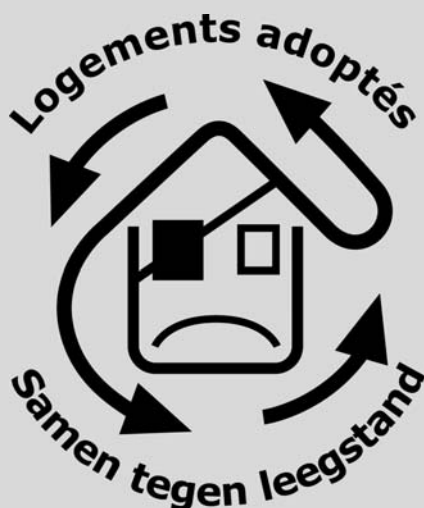
Le premier point vélo ouvrira ses portes à la gare du Nord au printemps 2007.

les associations cyclistes et d'autres partenaires travaillant dans le domaine de la mobilité afin d'en faire, à terme, de véritables pôles multifonctionnels.

La Région a lancé un appel aux candidats-exploitants intéressés par ce

projet (les dossiers viennent de rentrer le 1^{er} mars). Plus d'infos auprès du manager vélo de l'AED, M. Frederik Depoortere au 02/204 21 59 ou fdepoortere@mbhg.irisnet.be.

Marie-Claire Schmitz



Parrainage de logements vides

Vous connaissez dans votre quartier ou un autre quartier de votre commune un immeuble de logements vides?

Vous estimez que cette situation est intolérable face à la crise actuelle du logement et les difficultés que vivent la plupart des Bruxellois pour se loger? Cette situa-

tion génère des nuisances dans votre quartier? Vous voulez agir parce que vous pensez que c'est dans l'intérêt de votre quartier et que c'est une question de justice sociale?

Le Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat (RBDH) et Inter-Environnement Bruxelles proposent aux associations d'habitants et aux comités de quartier de la région bruxelloise de collaborer à une campagne d'actions concrètes contre les logements

Appel à l'associatif pour améliorer l'espace public

Le Ministre Pascal Smet lance un appel à projets sur le thème des espaces publics bruxellois. L'objectif est d'améliorer la qualité de ces espaces pour qu'ils soient des lieux de rencontres, d'échanges, de détente et d'intégration pour les multiples usagers de la ville.

Cet appel à projets s'adresse au milieu associatif et est destiné à soutenir des initiatives liées aux problématiques et défis auxquels l'espace public bruxellois doit faire face. Plus concrètement, il peut s'agir de campagnes de sensibilisation, d'actions participatives, d'études, de rencontres,... destinées à toucher un public varié : usagers des espaces publics, habitants, professionnels de l'aménagement,...

Un budget de 100 000€ sera partagé entre les projets sélectionnés. Les petits projets limités dans le temps ou l'espace seront autant pris en considération que les projets de plus grande ampleur. Ainsi en tant que comité de quartier, vous pouvez rentrer un

vides, au niveau local. A partir d'un logement vide que vous voudrez parer, nous établirons ensemble un dossier de base (depuis quand le logement est-il vide, pourquoi, quelle est sa situation juridique,...?). Nous vous aiderons à planifier une série de démarches auprès du propriétaire ou de votre administration communale avec un objectif clair : la réhabilitation du logement.

En échange, vous développerez



Ici en pleine action au marché matinal, l'asbl Tarentino, lauréat de l'appel à projets 2006, réalisera une fresque à l'avenue du Gros Tilleul à Laeken.

projet pour une action à mener sur un espace public de votre quartier. Les espaces d'échanges multimodaux sont également des lieux à valoriser.

En 2006, 6 projets ont été sélectionnés. Par exemple :

- Mobiel 21 et Green ont mis en place un projet avec deux écoles primaires

de Jette. L'objectif était d'impliquer les enfants dans un processus de participation en les aidant à formuler leur vision de la ville et de leur quartier et en établissant avec eux un aide-mémoire des éléments à prendre en compte lors de réaménagements ;

Le Bral a travaillé sur la consultation des usagers dans le cadre du réaménagement de la place Rogier. Ils ont organisé plusieurs séances pour informer et recueillir l'avis des usagers sur les différentes propositions d'aménagement.

- D'autres associations ont travaillé davantage sur l'aspect artistique (œuvre d'art, graffitis,...) dans l'espace public.

Les dossiers sont à rentrer pour le 1^{er} avril au plus tard. Pour plus d'informations et pour recevoir le formulaire de demande, veuillez contacter Maud Verkindere du Cabinet du Ministre Smet (par courriel : mverkindere@smet.irisnet.be ou par téléphone au 02/517 12 90).

Marie-Claire Schmitz

Création d'une nouvelle Régionale Natagora Bruxelles

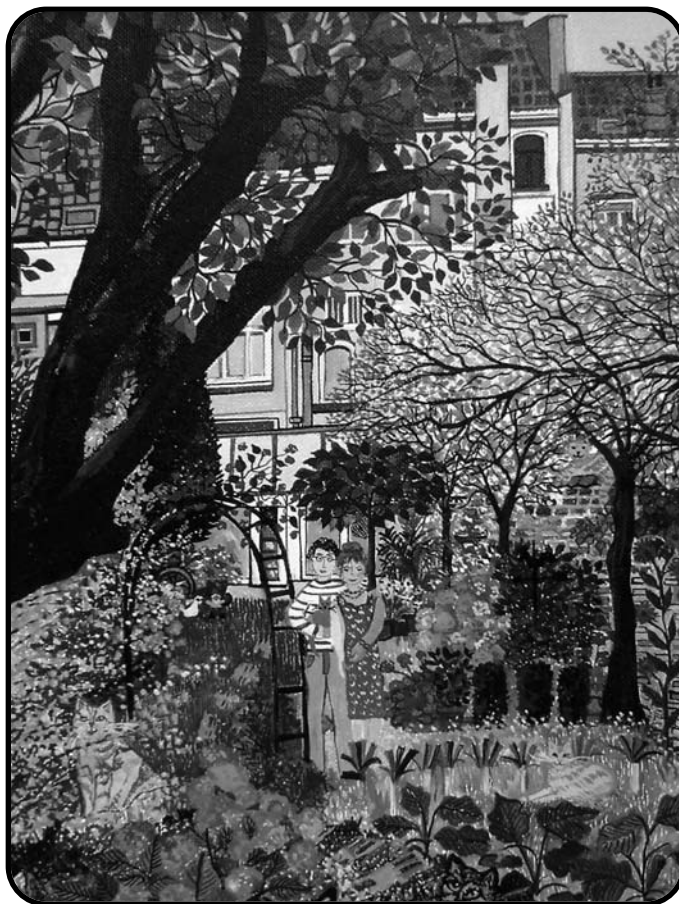
Le 26 novembre dernier a vu la création de la nouvelle Régionale Natagora Bruxelles, un relais local de l'association bien connue de défense de l'environnement en partie francophone.

Cette création répondait clairement à un besoin dans la Capitale de l'Europe, au vu de l'enthousiasme des participants aux réunions et aux réalisations déjà à l'actif de l'équipe bruxelloise. Les objectifs de l'association sont la protection de la Nature et la sauvegarde, la mise en valeur de notre patrimoine naturel.

La structure déterminée comprend 8 cellules qui s'articulent sous l'égide d'un « bureau exécutif » formé d'un Président, Pierre Lambelin, d'une Vice-Présidente, Brigitte Chiwy, d'un Secrétaire, Gilbert Eyletten et d'un Trésorier, Jan Terlinck.

Ces cellules comprennent :

- Une cellule « *Gestion* » qui recrute des volontaires pour les chantiers de gestion de réserves naturelles.
- Une cellule « *Education* » dédiée aussi bien aux adultes, qu'aux enfants, qu'aux handicapés...
- Une cellule « *Vigilance et Action* » pour la surveillance des menaces qui pèsent sur les îlots de jardin, zones vertes, parcs... et susceptible d'intervenir au niveau politique.
- Une cellule « *Inventaire* » qui se propose de dresser des listes des espèces d'animaux présents à Bruxelles et sur laquelle s'articule notamment le suivi des populations de chauves-souris, pa-



« Nature citadine à Bruxelles », tableau d'Agnès Bodaert.



pillons, libellules... à Bruxelles.

- Une cellule « *Nature et Jardin* » qui s'appuie sur le projet lancé par Natagora avec le soutien de la Région (Bruxelles Environnement – IBGE).
- Une cellule « *Communication* » dédiée aux répercussions de nos activi-

tés vers les médias et les membres, notamment grâce à notre nouvel organe : « *La Feuille de Choux... de Bruxelles* » ; des e-news et notre page du site web de Natagora seront un autre support de nos activités.

- Une cellule « *Coordination* », véritable articulation entre les membres et plaque tournante de l'information.
- Et, *last but not least*, une cellule « *Trésorerie* » bien nécessaire au vu des activités à développer et à leur support financier, alimentée en partie grâce aux cotisations.

Chaque cellule est ou va être dynamisée par un coordinateur, cheville ouvrière nécessaire aux contacts réguliers entre les membres, et porte-parole auprès du « bureau exécutif » des activités et besoins spécifiques des membres de la cellule.

La création de cette Régionale est un véritable moment de bonheur, car déjà plus de 170 membres nous ont signalé leur désir de s'investir pour la Nature et de nombreux projets sont déjà en chantier pour chacune des cellules. De nombreuses personnes nous rejoignent également pour l'instant, parce que chacun se rend compte de ses propres responsabilités dans la dégradation de notre milieu de vie. Nous avons le choix d'être parmi ceux qui réagissent !

Pierre Lambelin

Président de la Régionale Natagora Bruxelles

Contact :

plambelin@hotmail.com
www.pierrelambelin.be.tf
www.natagora.be/bruxelles

Pour Auderghem, les « Euro-dateurs solaires » c'est du luxe !

La décision du bourgmestre d'Auderghem, Didier Gosuin, de supprimer les horodateurs relance le débat sur le contrôle du stationnement.

Les horodateurs, il n'y a en principe pas mieux pour régler les problèmes de rotation des véhicules dans les zones commerçantes. Pourtant, le bourgmestre d'Auderghem, Didier Gosuin, a annoncé avec fracas qu'au 1^{er} mars 2007, il n'y aurait plus d'horodateurs sur son territoire communal, voilà de quoi réjouir ses électeurs. Argument avancé : la chaussée de Wavre n'est pas suffisamment commerçante pour assurer la rentabilité de ce type d'investissement. Mais le contrôle du stationnement doit-il être rentable ?

Auderghem avait fait pourtant œuvre de pionnière en la matière en installant les machines controversées dès 1997. Cerise sur le gâteau, le système était alimenté à l'énergie solaire. Mais après dix ans de bons et loyaux services, il semblerait que ce système de contrôle du stationnement coûte nettement plus qu'il ne rapporte. Il coûterait, en effet, bon an mal an 100 000 euros, liés notamment à l'entretien, pour une recette annuelle de 45 000 euros, soit une perte sèche de 55 000 euros par an. Qui a dit que le contrôle du stationnement enrichissait les communes ?

Face à ce constat, la commune a décidé de recourir au bon vieux système des disques bleus qui présentent une plus grande souplesse, un coût inexistant pour la commune et n'encombrent pas l'espace public. Le système du disque bleu, s'il permet de diminuer la durée du stationnement (rotation toutes les deux heures dans ce cas-ci) en fait une denrée gratuite, consommable aisément à l'heure où tous les décideurs politiques devraient chercher à réduire l'effet attractif du



parking sur l'usage de la voiture. En outre, ce système permet aux riverains de stationner grâce à leur carte sans limitation de durée. La commune propose ainsi l'idée de gratuité de l'espace public : en effet, le stationnement, riverain ou non, n'est-il pas une forme de privatisation de l'espace public ?

L'histoire serait purement anecdotique si la décision du bourgmestre d'Auderghem ne risquait de faire des petits et si elle ne remettait en lumière la difficulté pour les communes de gérer la question cruciale du stationnement en milieu urbain. Une enquête réalisée dans le cadre de la Semaine de la mobilité montre que 87% des Bruxellois considèrent que le stationnement est un problème majeur qui devrait être traité au niveau régional. Même son de cloche du côté du panel citoyen consulté dans le cadre

du plan de mobilité Iris 2^[1]. Que ce soit en terme de coût, de cohérence et surtout d'efficacité, il semblerait que tout le monde serait gagnant dans cette affaire si la Région se décidait enfin à adopter une ordonnance régionale sur le stationnement. A défaut, les noyaux commerçants se font concurrence et des zones d'habitation se voient transformées en parking sauvage. En 2006, le ministre de la Mobilité affirmait que le climat préélectoral n'était pas favorable à une négociation sereine avec les communes. Nous sommes après les élections communales ; il est temps que la Région mette toutes les communes au pas face aux « contre-dances » !

Claire Scohier

[1] Cet avis est accessible sur le site Internet <http://www.mobil2015.irisnet.be>.

Encyclopédie du savoir vivre écologique



Fidèle à sa mission, le WWF continue de sensibiliser à la dégradation du milieu naturel en appelant un attitude volontariste de la part des humains pour sauver leur planète. Cet ouvrage a le mérite de tirer la sonnette d'alarme dans les domaines qui ont trait à la santé publique. L'empreinte écologique de l'homme pèse lourdement sur les ressources. C'est pourquoi l'ouvrage examine tous les domaines et les comportements où des attitudes nouvelles sont possibles et nécessaires.

Avec l'objectif de respecter l'équilibre de l'écosystème, le livre examine le parallèle qui existe entre la santé de la terre et la nôtre et propose des solutions.

Les grands chapitres abordent les thèmes de l'alimentation, du logement, des mille et une manières de prendre soin de soi et des autres. Les sujets sont traités avec les explications de base mais aussi avec des rappels de trucs et astuces pour orienter les choix. L'ouvrage est une véritable encyclopédie qui regroupe toutes ces informations qui ne sont habituellement

pas faciles à trouver mais qui sont bonnes à savoir pour comprendre les phénomènes qui nous entourent. Ainsi pour se loger on trouvera les réflexions de départ pour penser son habitat, les recommandations pour aménager son intérieur que ce soit le choix des produits ou l'entretien, les mesures à prendre pour l'isolation, le choix de matériaux sains et les questions d'énergie.

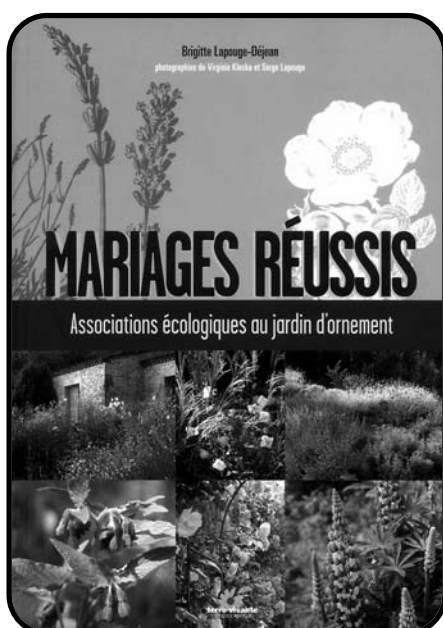
Pratique jusqu'au bout, l'ouvrage se termine en passant en revue la toxicité des objets domestiques, les comportements liés au bien-être et à l'hygiène, le choix et le traitement des vêtements et enfin les comportements liés aux déplacements.

Un livre qui pointe, dans les choix de vie, d'éducation, de consommation et d'engagement politique, les actions qui tendent à guérir la planète.

A.M.

« Planète attitude santé », Gaëlle Bouttier-Guérive et Clara Delpas, photographies Gilles Rigoulet, WWF France, Éditions du Seuil, 2006, 238 pages.

Les secrets des jardins



Les auteurs nous dévoilent les alliances – souvent mystérieuses aux yeux d'êtres humains que nous sommes – qui existent entre les plantes. Ce livre nous enseigne l'art et la manière de les assembler pour tirer le meilleur d'elles-mêmes.

Des scènes sont mises en places. Mariages impressionnistes où des annuelles diversifiées sont associées, mariages secrets chez les racines, l'émancipation des roses grâce aux aromatiques, ... et à chaque fois, une liste de variétés pour faire son choix et une description pour mettre en place et entretenir. Des bonus – en plus – différents selon les thèmes abordés : mise en garde, trucs pour débutants, bons gestes, désherber malin et naturel, ... Le tout est illustré de belles photos et de plans couleurs.

Au fil de la lecture, on apprend aussi

des secrets de jardiniers comme le rôle joué par les insectes ou plantes auxiliaires ou encore ce qu'est l'allélopathie « positive ». On termine par un carnet pratique pour reconnaître sa terre, préparer le sol, semer, planter, travailler le sol (désherber, pailler et griffer), préparer des infusions et purins de plantes, ... Une liste de jardins à visiter ou d'adresses utiles (en France) termine de nous mettre l'eau à la bouche.

Un vrai recueil de trucs et astuces accessibles à toutes les petites et grandes mains vertes !

S.V.

« Mariages réussis. Associations écologiques au jardin d'ornement », Brigitte Lapouge-Déjean, Edition Terre vivante, L'écologie pratique, 2005, 144 pages.

visites guidées

Centre Albert Marinus

La Maison de la Radio. Les 21 et 25 mars à 14h30. Infos: www.albertmarinus.org, 02/762 62 14.

Conteurs en balade

Balade contée aux flambeaux au jardin Massart. Le 21 mars à 21h. Infos: info@conteursenbalade.be, 02/742 08 61.

Les Amis de l'Unesco

Les abords de la place Saint-Josse. Le 26 mars à 11h. Infos: 02/648 80 06 ou www.nouvellesdupatrimoine.be.

La Fonderie

Un port en pleine expansion. Le 31 mars à 14h. Infos: www.lafonderie.be, 02/410 39 85.

Pro Velo

- Art Nouveau Ixelles – Saint-Gilles. Le 1^{er} avril.
- La Forêt de Soignes, un lieu plein d'histoire. Le 1^{er} avril. A 14h. Infos: www.provelo.org, 02/502 73 55.

Laeken découverte

L'habitat social de Laeken: l'empreinte des architectes Brunfaut. Le 1^{er} avril à 14h15. Infos: 0479/39 77 15 ou www.laekendecouverte.be.



JEFFREY MERTENS

Le Parc Tournay-Solvay

Eveil printanier de la nature. Le 25 mars. Infos: Tournesol-Zonnebloem, 02/675 37 30.

Premiers migrateurs

Promenade ornithologique et observation du retour des premiers migrateurs. Le 25 mars à 9h. Infos: CCN Vogelzang, 02/640 19 24.

vélo

Fomation Vélo Trafic

Le 24 mars, de 14h à 17h30 au Cinquantenaire (côté métro Mérode). Infos: www.gracq.org, 02/502 61 30.

conférence

Bruxelles: ville de papillons

Conférence de Nicolas Ottart (Instituut voor Natuur- en Bosonderzoek). Le 21 mars à 19h30, au CIVA, rue de l'Ermitage, 55 à 1050 Bruxelles. Infos: 02/642 24 92 ou www.centrepaulduvigneaud.be.

promenades nature

Les batraciens et leur habitat

Le 24 mars à 19h. Infos: CCN Vogelzang, 02/640 19 24.

expo

Das neue Berlin

L'Architecture contemporaine berlinoise. L'exposition à l'Hôtel de Ville présente un panorama de photos, plans, panneaux explicatifs et maquettes animé d'installations sonores et de projections interactives. Un plongeon virtuel au cœur de la capitale allemande d'aujourd'hui. Jusqu'au 29 avril, du mardi au dimanche de 10 à 17h, à l'Hôtel de Ville de Bruxelles, Grand-Place à 1000 Bruxelles. Infos: 02/279 64 31/45, culture@brucity.be



salon

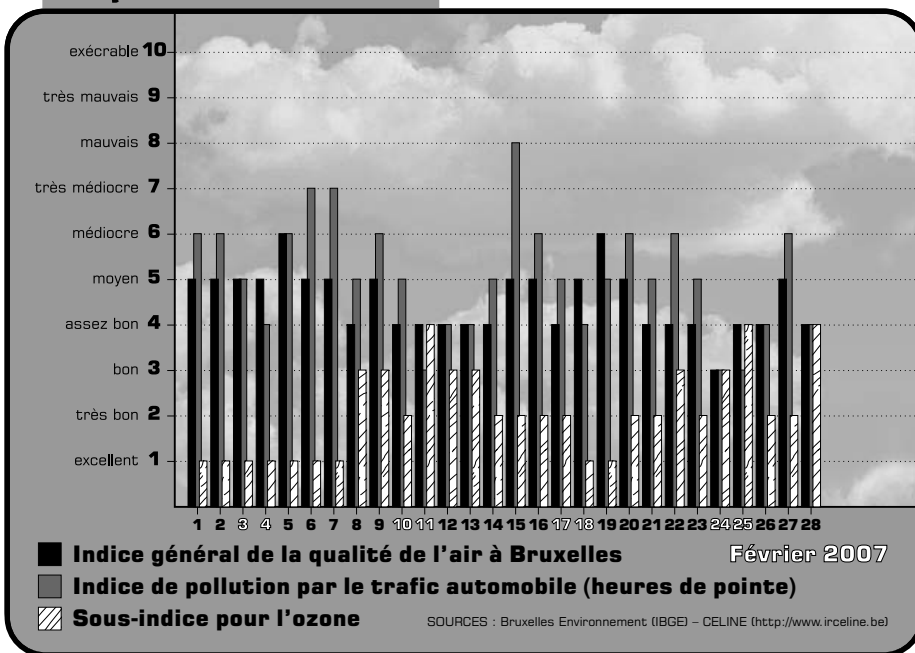
Bois & Habitat

Le salon belge de la construction en bois et de l'aménagement des énergies nouvelles. Opter pour les énergies nouvelles ou construire en bois est un choix de qualité que partagent de nombreux candidats bâtisseurs ou « *rénovateurs* » en quête d'un habitat contemporain, sain, économique et durable. Plus de 250 exposants sur 12 000m². Conférences, présentations de maisons en bois, exposition, colloques professionnels,... Du 23 au 26 mars à Namur Expo, Palais des Expositions, rue Sergent Vriethoff, 2 à 5000 Namur. Infos: www.bois-habitat.com

Appel aux associations membres

Vous organisez des visites guidées, conférences, cours, rencontres, ateliers ou activités pratiques ? Communiquez-nous les informations utiles suffisamment à l'avance pour en publier l'annonce.

pollution de l'air



Quel air avons-nous respiré à Bruxelles en février 2007? Chaque mois, nous publions un relevé de la qualité de l'air à Bruxelles, d'après les données du laboratoire de Bruxelles Environnement (IBGE). Plus d'infos: Cellule Interrégionale de l'Environnement, www.irceline.be

| |
|-------------------|
| BELGIOUE - BELGIE |
| PP |
| 1000 BRUXELLES |
| 1/148 |
| BUREAU DE DÉPÔT |
| BRUXELLES X |
| P 302402 |

Bruxelles En mouvements

Bruxelles en mouvements est édité par Inter-Environnement Bruxelles, asbl. Association indépendante. Fédération des comités d'habitants de Bruxelles. Organisme d'Éducation Permanente reconnu par le Ministère de la Communauté française. Membre de l'ARSC. Rue du Midi, 165, 1000 Bruxelles. Tél : 02/223 01 01. Fax : 02/223 12 96. E-mail : info@teb.be



Editeur responsable : Jacqueline Gillissen, rue des Patriotes, 3, 1000 Bruxelles.

Rédacteur en chef : Almos Mihaly, avec la collaboration de Olivier Bailly, Raymond Boudru, Anne Delfaïrière, Sarah Duray, Isabelle Essers, Sébastien François, Jacqueline Gillissen, Isabelle Hochart, Olivia Lemmens, Catherine Maréchal, Philippe Meersseman, Dalila Riffi, Marie-Claire Schmitz, Claire Scohier, Delphine Termolte, Anne-France Rihoux, Roland Vande Poel et Annick Vanderpoorten. Imprimerie : Auserp & Cie sprl.

En vous abonnant à Bruxelles en mouvements, vous contribuez à soutenir l'action d'Inter-Environnement Bruxelles en faveur de la qualité de la vie en ville.

Coût de l'abonnement annuel au bimensuel Bruxelles en mouvements (23 numéros) : 22 €. 34 € avec facture. Etranger : 32 €. Abonnement de soutien : 52 €. Mensuellement par domiciliation : 1,75 €. Prix au numéro : 1,25 € (inclut les frais de port). Versements au compte 210-0090204-46 d'Inter-Environnement Bruxelles, rue du Midi, 165, 1000 Bruxelles.

Un péage urbain à Bruxelles comme à Londres, Stockholm,...

Dans son édition des 24 et 25 mars, le journal *Le Soir* a consacré plusieurs pages à la présentation d'un péage urbain qui ne semble remporter aucun succès auprès de nos éminences régionales.

Une telle mesure vise évidemment la diminution de la congestion du trafic mais permet aussi d'engranger des recettes tant sur les entrées que sur les trajets intra-régionaux. Ce point n'a pas échappé à l'administration régionale qui attend le projet de RER pour affiner ses projections^[1]. Sans se prononcer sur le type de péage à envisager qui pose une série de questions techniques et politiques, Inter-Environnement Bruxelles souhaite rappeler que l'objectif est aussi, par ce biais, d'apporter une amélioration de la qualité de l'air et de la qualité de vie en général (bruit, sécurité routière,...).

A Bruxelles, pour installer un péage, il faudrait gérer 42 passages (et sans doute barrer quelques rues). Un péage à cordon risque de faire en sorte que les Bruxellois reprennent leur voiture. Or, il faut les dissuader de prendre ce moyen de déplacement pour les courtes distances. A cet effet, d'importantes mesures devront être prises pour favoriser les transports en commun car aujourd'hui les trajets de moins de 5 km représentent encore 60% des déplacements à Bruxelles et seulement 40 à 45% des Bruxellois utilisent le transport en commun.

Nos éminences avancent plusieurs arguments pour jeter l'idée aux oubliettes : les entreprises vont fuir la Région, la mesure est socialement injuste et *last but not least*, il faut

trait négocier avec les deux autres Régions du pays. En matière de mobilité, la Région bruxelloise ne pourra pas indéfiniment dire « *on est demandeur de rien* ». L'amélioration de la mobilité à Bruxelles passera par des accords avec les autres Régions. La mesure n'est pas socialement injuste puisque globalement les « *pauvres* » parcourent moins de kilomètres/voitures et possèdent moins de véhicules que les « *riches* ». Pourtant ils paient aussi pour les coûts externes générés par la voiture. C'est le choix du mode redistribution des recettes générées par le péage qui rendra la mesure socialement équitable. Cet apport supplémentaire doit être investi dans l'amélioration des transports en commun.

Quant au dernier argument, il mérite une réponse spécifique mais le message doit être clair : la Région s'engage dans un programme de diminution de l'usage de la voiture en ville. Inter-Environnement Bruxelles comprendrait qu'après une discussion publique, la Région ne choisisse pas le péage urbain. La Fédération demande alors de connaître les mesures que choisira le Gouvernement pour atteindre les objectifs de Kyoto et les objectifs du PRD de diminution de l'usage de la voiture (GPS, diminution du nombre d'emplacements de parking en voirie et hors voirie, diminution du gabarit des entrées de ville,...).

Anne-France Rihoux

[1] Recettes qui peuvent se révéler substantielles puisqu'à Londres, les revenus du péage sont aujourd'hui consacrés pour 50% aux frais de gestion mais d'ici 3 ou 4 ans, ce chiffre devrait baisser à 20% suite à l'amortissement du matériel. 80% du montant restant sera alors consacré à l'amélioration des transports en commun.